

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Conferences-de-consensus-sur-le-redoublement>



école & société

Conférences de consensus sur le redoublement

- Changer l'École -

Date de mise en ligne : vendredi 13 février 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 27 et 28 janvier 2015, s'est tenue la première conférence de consensus intitulée : "Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?" organisé par le Cnesco et l'Ifé/ENS de Lyon.

Une conférence de consensus vise à faire le lien entre les préoccupations et les questions des praticiens et du grand public, d'un côté, et les productions scientifiques, de l'autre.

Les conclusions de la conférence de consensus peuvent se résumer ainsi : **face à la difficulté scolaire** à l'école et au collège, **le redoublement est une réponse à la fois inefficace et inéquitable**. Au lycée, redoubler pour assurer une orientation choisie est souvent une prise de risque importante, notamment sur le long terme. **Supprimer le redoublement ne résoudra pas ces difficultés. Mais, continuer à faire redoubler ne fera qu'apporter une réponse inadaptée à la difficulté scolaire contribuant à creuser les inégalités scolaires à l'école**. C'est pourquoi, des solutions plus efficaces que le redoublement doivent être trouvées, validées et mises en oeuvre.

Il semble qu'on puisse dire, aujourd'hui, que le **redoublement** peut avoir des **effets positifs faibles** sur les performances scolaires **à court terme**, dans certains contextes précis, mais que ces **effets** se dissipent très rapidement et deviennent, le plus souvent, **négatifs à plus long terme**. Les enseignants, les parents et les élèves français soutiennent largement le redoublement en dépit des nombreuses études qui montrent son inefficacité. L'apport des connaissances scientifiques ne suffit pas à modifier ces croyances. Celles-ci sont confortées, notamment, par l'absence d'alternatives. Le **redoublement** rassure professionnels et familles comme une solution pragmatique mais c'est avant tout un symptôme, un **constat d'impuissance dans le traitement de la difficulté scolaire** et **dans la capacité de notre système à faire réussir les élèves dans un cursus résultant d'une orientation choisie**.

Un décret du 18 novembre 2014 proscrit le maintien en maternelle, et limite drastiquement son usage au primaire et en collège. Il ne peut intervenir que pour "pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires". Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement reste accordé en cas de demande des parents lorsqu'il existe un désaccord entre les vœux des familles et la décision d'orientation définitive.

Une éducation à l'orientation en formation initiale et continue mériterait d'être conçue avec les familles, les collectivités et structures compétentes, l'ensemble des partenaires impliqués.

Cette formation doit permettre de travailler précocement avec les élèves **l'estime et la connaissance de soi, apprendre à se poser des questions, s'informer, découvrir, enquêter, faire des choix, pour, à terme, reconnaître, valoriser et développer les compétences nécessaires pour devenir auteur de son orientation**.

Donner beaucoup plus à ceux qui sont en grande difficulté, en privilégiant le début de la scolarité :

- **réduction des tailles de classe** (-5 élèves par classe);
- **plus de maîtres que de classe** quand ce sont les enseignants les plus motivés et les plus expérimentés qui font ce travail;
- **scolarisation des tout-petits**.

Il faut que les dispositifs existants soient évalués au niveau national.

Mettre véritablement en oeuvre les cycles ce qui donnera plus de souplesse aux différents rythmes d'apprentissage des enfants.

L'expérimentation rigoureuse d'alternatives est également mise en avant :

- **les cours d'été ;**
- **un cycle-un professeur**, ce qui suppose d'accompagner les enseignants pour les aider à lisser les

Conférences de consensus sur le redoublement

apprentissages sur trois ans avec une approche différenciée. Pour le cycle 3, la pratique d'équipes mixtes "école-collège" intervenant sur les trois ans du cycle pourrait être expérimentée aussi, chacun gardant son statut ;

- **des classes multi-âges** qui nécessitent une organisation pédagogique spécifique permettant de tirer parti de l'hétérogénéité du groupe-classe et de suivre les élèves plusieurs années avec cette approche différenciée ;
- **de nouvelles formes de co-intervention au collège** en sixième et en cinquième.

Ces propositions et la perspective de réduire encore très fortement le redoublement, entraînent :

- le **développement d'outils d'évaluation standardisés** permettant de véritablement évaluer le niveau des élèves, leurs difficultés et leurs progrès;
- la **reconnaissance des prises d'initiatives et d'innovations efficaces**, de l'expertise des enseignants;
- la **création de véritables conditions de concertation entre les équipes**.